

Département de l'Yonne

Communauté de Communes
du JovinienEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	16 septembre 2013	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	16 septembre 2013	communautaires
		En exercice: 67
		Présents : 59
		Votants : 60

Séance du 30 septembre 2013

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi trente septembre deux mille treize à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Monsieur Benoît COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Monsieur Philippe MAUNY, Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Catherine DECUYPER, Madame Raymonde ALLOUIS, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Yannick VILLAIN, Madame Françoise DUPUIS, Monsieur Yves ROY, Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Lionel PERREAU, Madame Odile DUFOUR, Monsieur Gérard VERGNAUD, Monsieur René BOUSSIN, Monsieur Joël VALTAT, Monsieur Bernard MORAIN, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Lionel BOUTIN, Monsieur Gilles BONNIN, Madame Isabelle NEVEU, Monsieur Jean-Claude GRELARDON, Monsieur Louis BOUCHERON, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Jean-Claude VERGNAUD, Monsieur Hubert VIGÉ, Madame Catherine PICHON, Monsieur Jean-Claude DIDOUT, Madame Viviane MUTTI, Monsieur Albert PAIS, Monsieur Bernard REBESCHE, Madame Régine PONCHON, Monsieur Lucien CARRON, Monsieur Gilles-Maxime POIBLANC, Monsieur Joël LANDY, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELI, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Claude FRACHET
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU
Monsieur Patrice CHASSERY
Monsieur Olivier CENDRE
Monsieur Jean-Pierre VIGNOT
Madame Eliette ITALIANO,
Madame Maryse BELLIAU PINTA,
Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, pouvoir donné à Mme Valérie BRUSIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Décision modificative n° 1 du budget principal 2013 pour intégrer toutes les dépenses et recettes liées aux transferts de compétence

OBJET : Décision modificative n° 1 du budget principal 2013 pour intégrer toutes les dépenses et recettes liées aux transferts de compétence

Dans le cadre du transfert des compétences « piscine » et « balayage mécanique par aspiration », il est nécessaire d'inscrire les crédits nécessaires au fonctionnement de ces services. Ces dépenses s'équilibrent par la diminution de l'attribution de compensation des communes concernées. Les compétences ayant été transférées au 01/09/2013, il est proposé d'appliquer la règle du prorata temporis.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 mai 2013, n° ADM/2013/39 portant sur la modification statutaire – prise de la compétence « piscine »,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 mai 2013, n° ADM/2013/40 portant sur la modification statutaire – prise de la compétence « balayage mécanique par aspiration »,

Vu la délibération en date du 20 décembre 2012, n° FIN/2012/76 portant sur le vote du budget primitif, exercice 2013,

Considérant les charges comme suit :

Piscine : la charge résiduelle ayant été estimée à 479 127 € pour une année, la charge résiduelle à inscrire pour les 4 mois de 2013, s'élève à 159 709 €.

Balayage mécanique par aspiration : la charge résiduelle ayant été estimée à 96 497 € pour une année, la charge résiduelle à inscrire pour les 4 mois de 2013, s'élève à 32 166 €. L'attribution de la Ville de Joigny sera donc réduite de 191 875 € (159 709 + 32 166) pour l'année 2013. Concernant la compétence balayage mécanique dans les autres communes, cela fera l'objet d'une prochaine délibération.

PISCINE

Chap.	intitulé	montant
64	charges de personnel	116 030
O12	CHARGES DE PERSONNEL	116 030
60	achats	57 240
61	services extérieurs	17 350
62	autres services extérieurs	2 712
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	77 302
O14	ATTENUATION DES PRODUITS	- 159 709
66	charges financières	22 680
68	dotations aux amortissements	1 634

Chap.	intitulé	montant
70	produits des services et ventes diverses	41 168
74	dotations et participations	16 769

TOTAL RECETTES 57 937

TOTAL DEPENSES 57 937

BALAYAGE

chap.	intitulé	montant
O12	CHARGES DE PERSONNEL	18 482
60	achats	1 531
61	services extérieurs	7 101
62	autres services extérieurs	1 434
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 065
O14	ATTENUATION DES PRODUITS	- 32 166
68	dotations aux amortissements	3 618

TOTAL DEPENSES 0

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 13 septembre 2013

Vu l'exposé du Président,

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **approuve** l'ajustement des crédits proposé précédemment
- **autorise** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette décision modificative.

Pour copie conforme,

Le Président,
Nicolas SORET

*Pour le Président,
Le Délégué,*

Date de réception
par la Préfecture : 15/10/2013

date de publication : 15/10/2013

Communauté de Communes
du Jovinien



